



**Département**  
**PAS-DE-CALAIS**  
**Arrondissement**  
**MONTREUIL-SUR-MER**  
**Commune**  
**FRESSIN**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-neuf du mois de décembre, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux en exercice suivants :

BELVAL Jean-Noël - BOQUET Christophe - GLACON Paul - DHALLEINE Christophe - WAREMBOURG Noël - BAHEUX Bernard - DUPONT Ariane - HIEL Charles - ANSELIN Jérémy - CONSTANT Julie - FAVIER Bernard

Absents excusés : PICHONNIER Hélène (ayant donné procuration à CONSTANT Julie),  
DELCUSE Sébastien et FRAMMERY Jean-Pierre

Président : VERGEOT Claude, le Maire

Secrétaire : CONSTANT Julie

**Approbation délibération SIADEP :**

Suite à la situation alarmante du Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable (SIADEP) du fait du rejet du vote du budget primitif 2020 et de l'avis de la Chambre Régionale des comptes, par délibération du 3 décembre 2020, le Maire avait été habilité pour demander l'application stricte de la convention signée le 4 avril 2012 pour la délégation de maîtrise d'ouvrage de la défense incendie, et de saisir le tribunal administratif si la situation devait perdurer.

C'est ce qui a été fait le 21 décembre 2021 avec la nomination d'un conciliateur de justice.

Après plusieurs réunions dont deux avec le conciliateur de justice à Lille, un compromis a été trouvé pour éviter l'action en justice et qui satisfait les deux parties.

Le Siadep a donc pris le 5 décembre 2023 une délibération concernant les emprunts pour la défense incendie, portée à la connaissance des conseillers municipaux.

Elle approuvait la réduction de 50 % des échéances annuelles des emprunts défense incendie proposée par le Maire.

Les 50 % autres seraient supportés par le Syndicat, soit pour Fressin 9 365,49 € au lieu de 18 730,98 €.

Le Maire demande donc de prendre une délibération, dont la rédaction a été présentée lors de ce conseil, et de l'approuver.

Après délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

### Délibération après consultation APER :

Dans le cadre de la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (loi APER) et de la délibération du 28 novembre 2023, la population a été consultée pour délimiter les emplacements de toutes les énergies renouvelables.

Des cartes ont été dressées avec la collaboration de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, avec des emplacements définis selon la carte communale, mais non exhaustifs.

L'information a été affichée en mairie durant tout le mois de décembre avec une distribution de tracts dans tous les foyers.

Un cahier de doléances a été ouvert et mis à disposition durant les heures d'ouverture de mairie et sur rendez-vous.

Une seule annotation a été faite.

Le maire a demandé d'approuver la délibération qui sera transmise aux autorités compétentes et notamment la Communauté de Communes.

Après délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

### Emploi PEC dernières inondations :

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux derniers événements météorologiques de novembre.

A ce titre nous pouvions prétendre à la mise à disposition d'un emploi en « parcours emploi compétences » (PEC) financé à 80%.

Le contrat devait absolument être signé avant la fin de l'année pour 6 mois non renouvelable.

Sur la proposition de Pôle emploi nous avons choisi M. Nicolas Gillioq qui présentait le meilleur profil.

Il aura donc en charge le nettoyage de la rivière et plus particulièrement de l'entretien de la ripisylve sur le domaine public, voire domaine privé si accord des propriétaires concernés.

Après délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

### Demande subvention Conseil Départemental pour la remise en état des chaussées et dégâts des eaux :

Le fait d'être reconnue en état de catastrophe naturelle donne la possibilité de demander des subventions pour la réfection des routes et rues et, notamment, communales.

Nous avons fait plusieurs demandes auprès des services de l'Etat, de la Région (accordés 1936,38€), mais aussi auprès du conseil Départemental.

Un premier devis de M. Garez pour la route de Sains se monte à 6 352, 03€ ; nous avons également dû faire intervenir en urgence l'entreprise Vandenhove pour pomper la noue et l'Entreprise Baude-Billet pour réparer l'assainissement qui en outre s'est avéré trop petit.

Soit respectivement 345€ HT et 4 972€ HT déjà payés.

Il nous faut prendre une délibération pour la demande de subvention au Conseil Départemental.

Mais aussi pour une demande auprès de L'Etat (fait), et de l'agence de l'eau que nous allons également solliciter.

Après délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

### Préparation de la cérémonie des vœux :

Celle-ci aura lieu le samedi 6 janvier 2024.

Les Conseillers prépareront la salle des fêtes et les toasts pour la réception à partir de 14h le jour-même.

### Questions diverses :

- Un jeune de la commune, Simon Defreville , va participer à un concours international de basket en Espagne.

Pour l'encourager, il est proposé de lui attribuer une indemnisation de 100 € qui lui sera versée par l'intermédiaire d'une association Fressinoise.

Après délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.